

Le directeur du Cabinet
RÉF. MENJILN / 05 / 00016

Paris, le

29 juin 2005


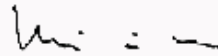
Madame le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur les questions touchant aux évaluations des élèves, qui se situent au cœur des préoccupations de Gilles de ROBIEN.

En effet le ministre souhaite placer l'accent, dès la prochaine rentrée scolaire, sur l'aide et le soutien aux élèves à tous les élèves quelle que soit la nature de leur besoin ou de leur demande. Dans ce cadre les réflexions sur la nature, les procédures et les usages des évaluations doivent être profondément renouvelées.

Les travaux du Professeur ANTIBI, dont je connais le détail puisqu'il les a exposés dans son ouvrage « La constante macabre » font l'objet d'une attention particulière. Monsieur ANTIBI est d'ailleurs en contact avec le Cabinet du Ministre et doit être très prochainement reçu par l'Inspecteur Général Jean-Louis NEMBRINI, chargé des questions pédagogiques, afin d'étudier les conditions d'une expérimentation sur la base de ses propositions.

Je vous prie d'agréer, Madame le Sénateur, l'assurance de mes respectueux hommages.



Patrick GERARD

Madame Françoise FERAT
Sénateur de la Marne
Présidente de la Commission des Affaires Culturelles,
Éducatives, Sportives et Touristiques du Conseil Général
PALAIS DU LUXEMBOURG
75291 PARIS Cedex 06